

Coronavirus : obligation de quarantaine même sans injonction individuelle

La décision de portée générale du district de Mettmann s'applique à partir de mercredi

DISTRICT DE METTMANN. En raison du nombre croissant de cas pendant la pandémie du coronavirus dans tout le pays, il est de plus en plus difficile pour les autorités sanitaires locales de mettre rapidement en quarantaine les personnes testées positives ainsi que leurs proches.

De ce fait, le district de Mettmann vient de rendre une décision de portée générale pour la « mise en quarantaine des personnes ayant fait l'objet de tests positifs au coronavirus et des membres de leur ménage, ainsi que des personnes présentant des symptômes, jusqu'à l'obtention d'un résultat de test négatif ». Celle-ci entre en vigueur le mercredi 11 novembre.

Les principaux éléments de cette décision sont les suivants :

Toute personne testée pour le coronavirus en raison de symptômes de la maladie doit immédiatement se mettre en quarantaine à domicile. L'obligation de quarantaine s'applique jusqu'à ce que le résultat du test soit négatif.

Les personnes testées positives au coronavirus doivent être placées en quarantaine à domicile dès que les résultats du test sont connus. Si aucun symptôme de la maladie n'est présent ou ne survient pendant la quarantaine, alors la quarantaine prend fin 10 jours après le test.

En cas d'apparition de symptômes de la maladie, la période de quarantaine est prolongée jusqu'à ce que les symptômes aient disparu pendant une période ininterrompue de 48 heures. Pour les membres du même ménage, une quarantaine à domicile de 14 jours est ordonnée à partir de la même date. Un résultat de test négatif ne réduit pas la durée de la quarantaine.

La décision de portée générale prévoit également des exceptions possibles dans quelques domaines. Par exemple, le service de santé pour le personnel des infrastructures critiques peut, dans des conditions particulières, accorder des dérogations à l'exercice de l'activité professionnelle en l'absence de symptômes de la maladie.

Les personnes infectées ainsi que les membres du même ménage sont également tenus de se présenter immédiatement au service de santé. Les formulaires (notification d'un test positif, notification des personnes de contact) sont disponibles sur le site Internet du district www.sonderlage-kreis-mettmann.de, spécialement consacré au thème du coronavirus.

À propos de la décision : Dans le passé, les dispositions de quarantaine étaient prises au cas par cas dès que les résultats de laboratoire pertinents étaient disponibles au service de santé, et que les données nécessaires pour la prise de contact pouvaient être établies.

Maintenant, les personnes testées positives au coronavirus reçoivent souvent les résultats du test plus tôt que les autorités sanitaires. Cependant, un retard de l'isolement nécessaire de ces personnes et de celles du même ménage ne peut être accepté. Pour cette raison, la disposition devient désormais déjà effective avec cette décision de portée générale. Cela vaut également pour les personnes symptomatiques jusqu'à ce que les symptômes d'une éventuelle infection aient disparu.

Le texte de la décision de portée générale est publié au Journal officiel du district et peut désormais être consulté sur le site Internet du district de Mettmann : [Décision de portée générale de quarantaine](#).